



Déclaration de revenus et de prestations

T1 GÉNÉRALE - CONDENSÉE 2018

Étape 1 – Identification et autres renseignements

ON **7**

Identification	
Inscrivez ci-dessous vos nom et adresse en lettres moulées.	
Prénom Mary Anne	
Nom légal One	
Adresse postale : app. n° et rue	
CP	RR RR 5
Ville Almonte	Prov./terr. Code Postal ON K 0 A 1 A 0

Renseignements à votre sujet	
Inscrivez votre numéro d'assurance sociale (NAS) :	8 7 0 0 0 0 0 0 7
Inscrivez votre date de naissance :	1 9 5 9 0 4 2 4
Votre langue de correspondance : Your language of correspondence:	English <input type="checkbox"/> Français <input checked="" type="checkbox"/>

Cette déclaration est-elle pour une personne décédée?	
Si cette déclaration est pour une personne décédée , inscrivez la date du décès :	Année Mois Jour

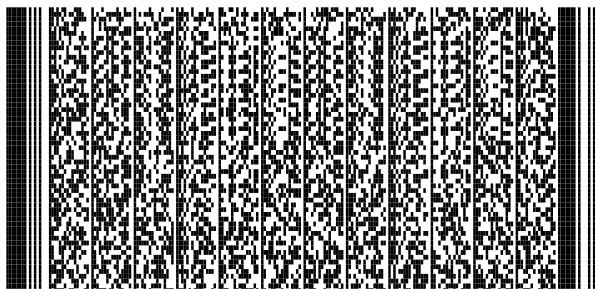
État civil		
Cochez la case qui indique votre état civil le 31 décembre 2018 :		
1 <input checked="" type="checkbox"/> Marié(e)	2 <input type="checkbox"/> Conjoint de fait	3 <input type="checkbox"/> Veuf (veuve)
4 <input type="checkbox"/> Divorcé(e)	5 <input type="checkbox"/> Séparé(e)	6 <input type="checkbox"/> Célibataire

Adresse courriel	
Je comprends qu'en fournissant une adresse courriel, je m'inscris au courrier en ligne. J'ai lu et j'accepte les modalités et conditions énoncées à la page 17 du guide.	
Inscrivez une adresse courriel : maryanne@yahoo.ca	

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait (si vous avez coché 1 ou 2 ci-dessus)	
Inscrivez son NAS:	8 7 0 0 0 0 0 0 1 5
Inscrivez son prénom :	William
Inscrivez son revenu net de 2018 pour demander certains crédits :	9 000 00
Inscrivez le montant de prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) inscrit à la ligne 117 de sa déclaration :	
Inscrivez le montant de remboursement de la PUGE inscrit à la ligne 213 de sa déclaration :	300 00
Cochez cette case s'il était travailleur indépendant en 2018 :	1 <input type="checkbox"/>

Renseignements sur votre lieu de résidence	
Indiquez la province ou le territoire où vous résidiez le 31 décembre 2018 : Ontario	
Si votre province ou territoire de résidence a changé en 2018, indiquez la date de votre déménagement:	Année Mois Jour
Est-ce que votre domicile est le même que votre adresse postale?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Indiquez la province ou le territoire où vous résidez actuellement si différent de votre adresse postale ci-dessus :	
Si vous étiez travailleur indépendant en 2018, indiquez la province ou le territoire où se situait votre entreprise : Ontario	
Si vous êtes devenu résident du Canada ou avez cessé de l'être aux fins de l'impôt en 2018, indiquez :	
Mois Jour	Mois Jour
Mois Jour	Mois Jour
Mois Jour	Mois Jour

N'inscrivez rien ici



N'inscrivez rien ici	172					171				
----------------------	------------	--	--	--	--	------------	--	--	--	--

Étape 1 – Identification et autres renseignements (suite)



Élections Canada (Pour en savoir plus, consultez la section « Élections Canada » à l'étape 1 dans le guide.)

A) Avez-vous la citoyenneté canadienne? Oui 1 Non 2

Si oui, répondez à la question B. Si non, passez la question B.

B) À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'Agence du revenu du Canada à communiquer vos nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs? Oui 1 Non 2

Votre autorisation reste en vigueur jusqu'à ce que vous produisiez votre prochaine déclaration de revenus. Ces renseignements seront utilisés uniquement aux fins autorisées par la Loi électorale du Canada, comprenant notamment l'échange d'information avec les organismes électoraux provinciaux et territoriaux, les députés, les partis politiques enregistrés et, en période électorale, les candidats.

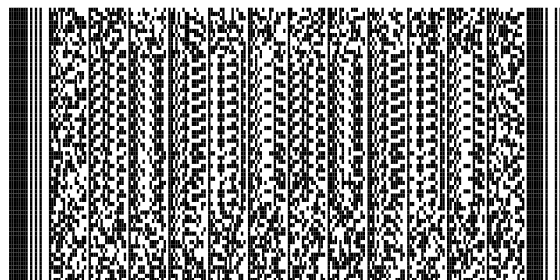
Veillez répondre à la question suivante :

Possédez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers déterminés dont le coût total, à un moment quelconque en 2018, dépassait 100 000 \$CAN? **266** Oui 1 Non 2

Si **oui**, obtenez et remplissez le formulaire T1135, Bilan de vérification du revenu étranger, et remplissez-le à votre déclaration.

Il y a des pénalités importantes si le formulaire T1135 n'est pas rempli et produit avant la date d'échéance.

Pour en savoir plus, consultez le formulaire T1135.



Placez ce formulaire à l'intérieur de votre déclaration ainsi que tous les autres formulaires, annexes, feuillets de renseignements, reçus et autres pièces justificatives que vous devez joindre.

T1-2018

T1-KFS

Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances, c'est-à-dire vos revenus de sources canadiennes et étrangères. Avant d'inscrire un montant sur une ligne, lisez le guide à la ligne correspondante pour en savoir plus.

Revenus d'emploi					101	9 000	00	
Intérêts et autres revenus de placements					121	42 000	00	
Revenus de commissions	Bruts	166	51 800	00				
					Nets	139	28 600	00
Voici votre revenu total.					150	79 600	00	

Revenu net

Facteur d'équivalence		206	1 500	00			
Déduction pour régimes de pension agréés					207	900	00
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables					212	300	00
Frais de garde d'enfants					214	5 400	00
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant					222	978	80
Voici votre revenu net					236	72 021	20

Revenu imposable

Voici votre **revenu imposable** 260 72 021 20

Annexes fédérales

Annexe 1

300	11 809	303	2 809	308	709,15	• 310	978,80	• 312	149,40	•
335	19 832	338	2 974	350	2 974	352	1	363	1 195	
367	2 182									

Annexe 8

5034	709,15	• 5549	9 000
------	--------	--------	-------

Annexe 14

6010	154	6011	77	6013	3	6014	2
------	-----	------	----	------	---	------	---

Formulaires

T778

6794	3 000	6795	7 000	6798	5 400
------	-------	------	-------	------	-------

Formulaires provinciaux et territoriaux

Formulaire 428

5605		5804	10 354	5812	671	5824	709,15	• 5828	978,80	•
5832	149,40	• 5880	12 862	5884	649	6097	1	6150	649	
6269	3									

Formulaire 479

6320	1 485,00	• 6325	1	6326	2
------	----------	--------	---	------	---

OnBen

6108	1	6110	2 800	6112	3 000	6114	1	6118	1
6119	1								

Étape 7 – Remboursement ou solde dû

Impôt fédéral net : montant de la ligne 61 de l'annexe 1	420	9 226	47
Cotisations au RPC à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (Remplissez l'annexe 8 ou obtenez et remplissez le formulaire RC381, selon le cas.)	421 +	1 957	60
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (Remplissez l'annexe 13.)	430 +		
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 235)	422 +		
Impôt provincial ou territorial	428 +	4 783	85
Additionnez les lignes 420, 421, 430, 422 et 428.	Voici votre total à payer		435 = 15 967 92
Impôt total retenu (montant total de tous les feuillets canadiens)	437	1 450 00	•
Abattement du Québec remboursable (Consultez le guide à la ligne 440.)	440 +		•
Paiement en trop au RPC (Consultez le guide à la ligne 308.)	448 +		•
Incitatif à agir pour le climat (Remplissez l'annexe 14.)	449 +	345 00	•
Paiement en trop d'assurance-emploi (Consultez le guide à la ligne 312.)	450 +		•
Supplément remboursable pour frais médicaux (Remplissez la grille de calcul pour la déclaration.)	452 +		•
Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) (Remplissez l'annexe 6.)	453 +		•
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (Obtenez et remplissez le formulaire T2038(IND).)	454 +		•
Crédit d'impôt de fiducie de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3 et case 209 de tous les feuillets T5013)	456 +		•
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés (Obtenez et remplissez le formulaire GST370.)	457 +		•
Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible	Dépenses en fournitures 468 × 15 % = 469 +		•
Impôt payé par acomptes provisionnels	476 +		•
Crédits provinciaux ou territoriaux	479 +	1 485 00	•
Additionnez les lignes 437 à 457, et 469 à 479.	Voici votre total des crédits		482 = 3 280 00
Ligne 435 moins ligne 482	Voici votre remboursement ou solde dû		= 12 687 92

Si le résultat est négatif, vous avez un **remboursement**. Si le résultat est positif, vous avez un **solde dû**.

Inscrivez le montant dans l'espace approprié ci-dessous.

Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.


Remboursement 484 _____ • **Solde dû** 485 12 687 92 •

Pour en savoir plus sur les différentes façons de faire votre paiement, lisez le guide à la ligne 485 ou allez à Canada.ca/paiements. Faites votre paiement au plus tard le 30 avril 2019.

Dépôt direct – S'inscrire ou mettre à jour

En fournissant mes renseignements bancaires, j'autorise le receveur général à déposer **tout montant payable** par l'ARC dans le compte bancaire mentionné ci-dessous. Cette autorisation est valable jusqu'à avis contraire de ma part et elle remplace toute autorisation de dépôt direct précédente.

Numéro de la succursale 460 _____ (5 chiffres)
 Numéro de l'institution 461 _____ (3 chiffres)
 Numéro du compte 462 _____ (maximum de 12 chiffres)

 <p>Fonds ontarien d'initiative</p> <p>Remplissez cette section si vous voulez faire don d'une partie ou de la totalité de votre remboursement d'impôt de 2018 au Fonds ontarien d'initiative, pour aider à réduire la dette de l'Ontario.</p> <p>Pour obtenir des précisions, lisez les pages provinciales.</p>	Montant de la ligne 484 ci-dessus		1
	Votre don au Fonds ontarien d'initiative	465 –	• 2
	Remboursement net (ligne 1 moins ligne 2)	466 =	• 3

J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents joints sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus.

Signez ici _____
 Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Téléphone (613) 526 – 4545
 Date _____

Si cette déclaration a été remplie par un professionnel de l'impôt, cochez la case appropriée et fournissez les renseignements suivants :

490 Des frais ont-ils été facturés? Oui 1 Non 2

489 Numéro de la TED (s'il y a lieu) : _____

Nom du professionnel de l'impôt : _____

Téléphone : () – _____

Les renseignements personnels (y compris le NAS comme identificateur personnel) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes. Cela comprend l'administration des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers par l'institution. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.

N'inscrivez rien ici 487 488 _____ • 486 _____ •

T1-2018

Montants pour époux ou conjoint de fait et les personnes à charge

Annexe 5

Remplissez cette annexe et **joignez-la** à votre déclaration pour demander un montant à la ligne 303, 304, 305 ou 307 de votre annexe 1. Pour en savoir plus, lisez le Guide d'impôt et de prestations à la ligne correspondante.

Ligne 303 – Montant pour époux ou conjoint de fait

Votre état civil a-t-il changé à autre que marié(e) ou conjoint(e) de fait en 2018?
 Si **oui**, cochez cette case 5522 et inscrivez la date du changement. ▶ Mois Jour

Montant de base			11 809	00	1
Si vous avez droit au montant canadien pour aidants naturels pour votre époux ou conjoint de fait, inscrivez 2 182 \$ (lisez « Montant canadien pour aidants naturels » à l'étape 5 dans le guide et la ligne 304 ci-dessous).			5109	+	2
Additionnez les lignes 1 et 2.			= 11 809	00	3
Revenu net de votre époux ou conjoint de fait, selon la page 1 de votre déclaration			-	9 000	00
Ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »). Inscrivez ce montant à la ligne 303 de votre annexe 1.			=	2 809	00

Ligne 304 – Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus

Faites le calcul suivant **seulement** si vous avez inscrit 2 182 \$ à la ligne 5109 ou la ligne 5110 de cette annexe pour une personne dont **son revenu net est entre 7 005 \$ et 23 391 \$.**

Montant de base			23 391	00	1
Revenu net de cette personne (ligne 236 de sa déclaration)			-		2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)		(maximum 6 986 \$)	=		3
Si vous avez demandé un montant pour cette personne à la ligne 303 ou 305 de votre annexe 1, inscrivez le montant que vous avez demandé.			-		4
Montant admissible pour cette personne: ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)			=		5

Ligne 305 – Montant pour une personne à charge admissible

Votre état civil a-t-il changé à marié(e) ou conjoint(e) de fait en 2018?
 Si **oui**, cochez cette case 5529 et inscrivez la date du changement. ▶ Mois Jour

Fournissez les renseignements demandés et faites le calcul suivant pour cette personne à charge :

Prénom et nom de famille :	Année de naissance	Lien de parenté	Cette personne a-t-elle une déficience physique ou mentale?
Adresse :			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Montant de base			11 809	00	1
Si vous avez droit au montant canadien pour aidants naturels pour votre personne à charge (autre que votre enfant âgé de moins de 18 ans ayant une déficience), inscrivez 2 182 \$ (lisez la page 48 du guide, la remarque ci-dessous et la ligne 304 ci-dessus).			5110	+	2
Additionnez les lignes 1 et 2.			=		3
Revenu net de la personne à charge (ligne 236 de sa déclaration)			5106	-	4
Ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »). Inscrivez ce montant à la ligne 305 de votre annexe 1.			=		5

Remarque : Si la personne à charge est votre enfant ou celui de votre époux ou conjoint de fait et qu'elle est un enfant âgé de moins de 18 ans ayant une déficience, vous **devez** demander le montant canadien pour aidants naturels à la ligne 367, et **non** sur la ligne 5110.

Ligne 307 – Montant canadien pour aidants naturels pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (si vous manquez d'espace, ajoutez une feuille)

Fournissez les renseignements demandés et faites le calcul suivant pour chaque personne à charge :

Prénom et nom de famille :	Année de naissance	Lien de parenté	
Adresse :			

Montant de base			23 391	00	1
Revenu net de la personne à charge ayant une déficience (ligne 236 de sa déclaration)			-		2
Montant admissible pour cette personne à charge : ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)		(maximum 6 986 \$)	=		3

Inscrivez, à la ligne 307 de votre annexe 1, le montant **total** que vous demandez pour toutes les personnes à charge.

Inscrivez le nombre **total** de personnes à charge pour lesquelles vous demandez un montant à cette ligne. 5112

État des résultats des activités d'une entreprise ou d'une profession libérale

- Utilisez ce formulaire pour calculer votre revenu d'un travail indépendant d'entreprise ou de profession libérale.
- Remplissez un formulaire T2125 **distinct** pour chaque entreprise ou profession libérale.
- Remplissez ce formulaire et envoyez-le avec votre déclaration de revenus et de prestations.
- Pour en savoir plus sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le guide T4002, Revenus d'un travail indépendant d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche.

Partie 1 - Identification

Nom Mary Anne One				Numéro d'assurance sociale(NAS) 8 7 0 0 0 0 0 0 7 			
Nom de l'entreprise Trillium Agency				Numéro de compte (15 caractères) 			
Adresse de l'entreprise 4 Acre Street				Ville, province ou territoire Ottawa, On		Code postal K 4 B 1 J 1	
Exercice du :		Année Mois Jour 2 0 1 8 0 1 0 1		au :		Année Mois Jour 2 0 1 8 1 2 3 1	
Produit ou service principal				Code d'activité économique (selon l'annexe du guide T4002) 5 4 1 1 1 0		L'année d'exploitation 2018 était-elle votre dernière? Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Méthode de comptabilité (commission seulement) <input checked="" type="checkbox"/> de caisse <input type="checkbox"/> d'exercice		Numéro d'inscription de l'abri fiscal 		Numéro d'entreprise de la société de personnes 		Votre quote-part de la société de personnes % _____	
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui remplit ce formulaire							

Partie 2 - Activités des entreprises sur Internet

Remplissez cette section si vos pages ou vos sites Web génèrent un revenu d'entreprise ou de profession libérale.

De combien de pages ou de sites Web votre entreprise tire-t-elle des revenus? Inscrivez « 0 », s'il y a lieu **0**

Veillez fournir un maximum de cinq adresses de pages ou de sites Web principaux, aussi connus comme un localisateur uniforme de ressources (URL) :

http:// _____

http:// _____

http:// _____

http:// _____

http:// _____

Pourcentage de vos revenus bruts générés par vos pages et vos sites Web.
(Si vous n'avez aucun revenu brut généré par Internet, inscrivez « 0 ».) _____ %

Partie 3A – Revenu d'entreprise

Remplissez cette partie **seulement** si vous avez un revenu d'entreprise. Si vous avez un revenu de profession libérale, ne remplissez pas cette partie, mais remplissez la partie 3B.

Si vous avez à la fois un revenu d'entreprise et un revenu de profession libérale, vous devez remplir un formulaire T2125 distinct pour chacun.

Partie 3B – Revenu de profession libérale

Remplissez cette partie **seulement** si vous avez un revenu de profession libérale. Si vous avez un revenu d'entreprise, ne remplissez pas cette partie, mais remplissez la partie 3A.

Si vous avez à la fois un revenu d'entreprise et un revenu de profession libérale, vous devez remplir un formulaire T2125 distinct pour chacun.

Remarque : Les nouveaux règlements vous permettent d'inclure vos travaux en cours progressivement si vous aviez choisi une comptabilité selon la facturation pour la dernière année d'imposition qui a commencé avant le 22 mars 2017. En général, pour la première année d'imposition qui commence après le 21 mars 2017, vous devez inclure 50 % du moins élevé des montants suivants : coût ou la juste valeur marchande des travaux en cours. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 2 du guide T4002.

Partie 3A – Revenus d'entreprise

Ventes brutes, commissions ou autres honoraires (y compris la TPS/TVH perçue ou à percevoir)	38 800	00	1
La TPS/TVH, la taxe de vente provinciale, les retours, les rabais, les escomptes et les redressements de TPS/TVH (compris au montant 1)			2
Total partiel : Montant 1 moins montant 2	38 800	00	3
Si vous utilisez la méthode rapide pour la TPS/TVH – Aide gouvernementale calculée comme suit :			
TPS/TVH perçue ou à percevoir sur les ventes, commissions et honoraires admissibles à la méthode rapide			4
TPS/TVH remise, calculée sur (les ventes, les commissions et les honoraires admissibles à la méthode rapide plus la TPS/TVH perçue ou à percevoir) multipliée par chaque taux de versement applicable selon la méthode rapide			5
Total partiel : Montant 4 moins montant 5			6
Ventes brutes rajustées : Montant 3 plus montant 6 (inscrivez-le à la ligne 8000 de la partie 3C)	38 800	00	7

Partie 3B – Revenus de profession libérale

Honoraires bruts y compris vos travaux en cours et la TPS/TVH perçue ou à percevoir			8
La TPS/TVH, la taxe de vente provinciale, les retours, les rabais, les escomptes et les redressements de TPS/TVH (compris au montant 8) et vos travaux en cours à la fin de l'année que vous avez fait le choix d'exclure.			9
Total partiel : Montant 8 moins montant 9			10
Si vous utilisez la méthode rapide pour la TPS/TVH – Aide gouvernementale calculée comme suit :			
TPS/TVH perçue ou à percevoir sur les honoraires admissibles à la méthode rapide.			11
TPS/TVH remise, calculée (sur les honoraires admissibles à la méthode rapide plus la TPS/TVH perçue ou à percevoir) multipliée par chaque taux de versement applicable selon la méthode rapide.			12
Total partiel : Montant 11 moins montant 12			13
Travaux en cours, début d'année, selon les choix d'exclure les travaux en cours (consultez le chapitre 2 du guide T4002)			14
Honoraires professionnels rajustés : Montant 10 plus montant 13 plus montant 14 (inscrivez-le à la ligne 8000 de la partie 3C)			15

Partie 3C – Revenus bruts d'entreprise ou de profession libérale

Ventes brutes rajustées (montant 7 de la partie 3A) ou honoraires rajustés (montant 15 de la partie 3B)	8000	38 800	00
Provisions déduites l'année précédente	8290		
Autres revenus	8230	13 000	00
Total partiel : Ligne 8290 plus ligne 8230		13 000	00
Revenus bruts d'entreprise ou de profession libérale : Ligne 8000 plus le montant 16		51 800	00

Prenez le revenu brut d'entreprise ou de profession libérale, le montant à la ligne 8299, et inscrivez-le dans votre déclaration de revenus et de prestations à la ligne appropriée comme indiqué ci-dessous :

- entreprise à la ligne 162
- profession libérale à la ligne 164
- commission à la ligne 166

Pour les parties 3D, 4 et 5, si la TPS/TVH a été remise ou qu'un crédit de taxe sur les intrants a été demandé, n'incluez pas la TPS/TVH dans le calcul du coût des marchandises vendues, des dépenses ou du revenu net (perte nette).

Partie 3D – Coût des marchandises vendues et bénéfice brut

Si vous avez un revenu d'entreprise, remplissez cette partie. Inscrivez la partie affaires seulement.

Revenu brut d'entreprise (ligne 8299 de la partie 3C)		51 800	00	17
Stocks d'ouverture (y compris les matières premières, les travaux en cours et les produits finis)	8300			
Achats nets de l'année (déjà réduits par les retours, les rabais et les escomptes)	8320			
Frais de main-d'oeuvre directe	8340			
Contrats de sous-traitance	8360			
Autres coûts	8450			
Total partiel : Additionnez les montants ci-dessus				18
Moins : Stocks de fermeture (y compris les matières premières, les travaux en cours et les produits finis)	8500			
Coût des marchandises vendues : Montant 18 moins ligne 8500	8518			19
Bénéfice brut (ou perte brute) : Montant 17 moins montant 19		51 800	00	

Partie 4 – Revenu net (perte nette) avant rajustements

Revenus bruts d'entreprise ou de profession libérale (ligne 8299 de la partie 3C)

ou bénéfice brut (ligne 8519 de la partie 3D) **51 800 00^a**

Dépenses (inscrivez la partie affaires seulement)

Publicité	8521	1 225 00	
Repas et frais de représentation	8523	1 175 00	
Créances irrécouvrables	8590		
Assurances	8690	1 075 00	
Intérêts et frais bancaires	8710		
Taxes d'affaires, droits d'adhésion et licences	8760		
Frais de bureau	8810	1 525 00	
Papeterie et fournitures de bureau	8811		
Honoraires professionnels (y compris les frais comptables et juridiques)	8860		
Frais de gestion de d'administration	8871		
Loyer	8910		
Réparation et entretien	8960		
Salaires, traitements et avantages (y compris les cotisations de l'employeur)	9060	7 450 00	
Impôts fonciers	9180		
Frais de déplacement	9200		
Services publics	9220	2 200 00	
Carburant et huile (sauf pour véhicules à moteur)	9224		
Livraison, transport et messageries	9275		
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) (montant 15 du tableau A)	9281	4 750 00	
Déduction pour amortissement (DPA). Inscrivez le montant i de la section A moins toute partie personnelle et toute DPA pour les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise. ...	9936	3 800 00	
Autres dépenses (précisez):	9270		
Total des dépenses : Total des montants ci-dessus	9368	23 200 00	23 200 00^b

Revenu net (perte nette) avant rajustements : Montant a moins montant b. **28 600 00**

Partie 5 – Votre revenu net (perte nette)

Votre quote-part de la ligne 9369 ou le montant sur votre feuillet T5013, *État des revenus d'une société de personnes*

Plus : Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés reçu durant l'année.	9974	28 600 00 ^c	
Total : Montant c plus ligne 9974		28 600 00	28 600 00^d
Moins : Autres montants déductibles de votre part du revenu net (de la perte nette) de la société de personnes (montant 6 de la partie 6).	9943		
Revenu net (perte nette) après rajustements : Montant d moins ligne 9943.			28 600 00^e
Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (montant 16 de la partie 7).	9945		
Votre revenu net (perte nette) : Montant e moins ligne 9945	9946		28 600 00

Prenez le montant du revenu net de la ligne 9946 et inscrivez-le dans votre déclaration de revenus et de prestations sur la ligne appropriée comme indiqué ci-dessous :

- entreprise à la ligne 135
- profession libérale à la ligne 137
- commission à la ligne 139

Partie 6 – Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

Énumérez la liste des dépenses :

Montants des dépenses

_____	_____	1
_____	_____	2
_____	_____	3
_____	_____	4
_____	_____	5
Total des autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes :		6
Additionnez les montants 1 à 5 (inscrivez ce montant à la ligne 9943 de la partie 5)		_____

Partie 7 – Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage	_____	1
Électricité	_____	2
Assurances	_____	3
Entretien	_____	4
Intérêt hypothécaire	_____	5
Impôts fonciers	_____	6
Autres dépenses (précisez) : _____	_____	7
Total partiel : Additionnez les montants 1 à 7	_____	8
Moins : Votre partie d'usage personnel des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise	_____	9
Total partiel : Montant 8 moins montant 9	_____	10
Plus : Déduction pour amortissement (parties affaires seulement), ce qui veut dire le montant i de la section A moins toute partie de la DPA liée à l'usage personnel ou inscrite à la ligne 9936 de la partie 4	_____	11
Montant reporté de l'année précédente	_____	12
Total partiel : Additionnez les montants 10 à 12	_____	13
Moins : Revenu net (perte nette) après rajustements (montant e de la partie 5) (si négatif, inscrivez « 0 »)	28 600 00	14
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'exercice suivant : Montant 13 moins montant 14 (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	15
Déduction admissible : Le moins élevé des montant 13 ou 14 (inscrivez votre part de ce montant à la ligne 9945 de la partie 5)	_____	16

Partie 8 – Renseignements sur les autres associés

Ne remplissez pas ce tableau si vous devez produire une déclaration de renseignements des sociétés de personnes.

Nom de l'associé		Prénom de l'associé			
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part	
			\$	%	
Nom de l'associé		Prénom de l'associé			
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part	
			\$	%	
Nom de l'associé		Prénom de l'associé			
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part	
			\$	%	
Nom de l'associé		Prénom de l'associé			
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part	
			\$	%	
Nom de l'associé		Prénom de l'associé			
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part	
			\$	%	

Partie 9 – Détails du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	9931	_____	_____
Retraits de l'entreprise en 2018	9932	20 000 00	_____
Apports de capital à l'entreprise en 2018	9933	75 000 00	_____

Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie personnelle (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (colonne 3 moins colonne 4)

Total des dispositions d'équipement durant l'année : Total de la colonne 5

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4002 pour en savoir plus sur le produit de disposition.

9926

Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie personnelle (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (colonne 3 moins colonne 4)

Total des dispositions d'immeubles durant l'année : Total de la colonne 5

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4002 pour en savoir plus sur le produit de disposition.

9928

Section F – Acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923	
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924	

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard d'un terrain.

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

	Véhicule 1	Véhicule 2	
Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'entreprise	10000		1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	20000		2
Carburant et huile	6 000 00		3
Intérêts (voir tableau B ci-dessous)			4
Assurance	500 00		5
Droits d'immatriculation et permis			6
Entretien et réparation	3 000 00		7
Frais de location (voir tableau C ci-dessous)			8
Autres dépenses (précisez)			9
			10
Total des dépenses de véhicule à moteur – Total des lignes 3 à 10	9 500 00		11
Tableau affaires : $\left(\frac{\text{ligne 1}}{\text{ligne 2}} \right) \times \text{ligne 11}$	4 750 00		12
Frais de stationnement reliés aux activités commerciales			13
Assurance d'affaires supplémentaire			14
Total des lignes 12, 13, et 14	4 750 00		15
Dépenses de véhicule à moteur admissibles – Inscrivez le montant de la ligne 15 à la ligne 9281 à la page 2		4 750 00	

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur à la section A, page 4.

Tableau B – Intérêts admissibles pour les voitures de tourisme

	Véhicule 1	Véhicule 2	
Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice			A
le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	10 0	10 0	\$ i
Ligne i x ligne ii			ii B
Frais d'intérêt admissibles : le moins élevé des montants A et B Inscrivez ce montant à la ligne 4 du tableau A ci-dessus			\$ \$

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

	Véhicule 1	Véhicule 2	
Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2018 pour le véhicule			1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2018 pour le véhicule			2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2018 et avant 2018			3
Prix de détail suggéré par le fabricant			4
Le montant le plus élevé de la ligne 4 ou (35 294 \$ * + TPS et TVP ou TVH sur 35 294 \$)			i
Ligne i x 85%	x 85 %	x 85 %	5
[(800 \$ * + TPS et TVP ou TVH sur 800 \$) x ligne 3]			ii
30			
Ligne ii – ligne 2 :	=		6
[(30 000 \$ * + TPS et TVP ou TVH sur 30 000 \$) x ligne 1]	=		7
ligne 5			
Frais de location admissibles : le moins élevé des montants de la ligne 6 ou de la ligne 7 (inscrivez ce montant à la ligne 8 du tableau A ci-dessus)			\$ \$

* Utilisez le taux de 5 % pour la TPS et le taux applicable à votre province pour la TVH.